****

**Inscription – Ré-inscription**

Pour la saison 2023-2024, le club Pyrénissime Vélo Sport propose les créneaux d'entraînement suivants :

* Riders : Mercredi 13h – 14h30
* Bikers : Mercredi 14h30 – 16h
* Déraillés : Samedi 15h – 16h30
* Cintrés : Samedi 13h30 – 15h00
* Déjantés : Samedi 10h – 12h
* Groupe compétition : Mercredi 16h – 17h30

Riders, Bikers, Déraillés, Cintrés, Déjantés : Les groupes seront adaptés au regard des inscriptions / réinscriptions, de l'âge, de la classe et des remarques des encadrants de l'an dernier.

Groupe compétition : Avec un engagement à participer à un certain nombre de compétitions.

**Tarif de la licence 2023**

Le tarif pour cette saison est modifié et il se décompose en plusieurs parties :

* **Adhésion au club :**
	+ **Part « club » : 10€**
	+ **Part « entraînement » : 110€ (100€ à partir du deuxième enfant)***Encaissée en septembre / octobre*
	+ **Part « compétition » : 30€***Encaissée en septembre / octobre
	Pour celles et ceux qui s’engagent à participer à un certain nombre de compétitions.*
* **Licence FFC : 59€ (voir les tarifs en pièce jointe)***Encaissée en janvier pour les réinscriptions et en septembre pour les nouveaux licenciés.*

**Possibilité d'un Test (1 mois) sous réserve des places disponibles.**

Ne pas avoir été licencié FFC depuis 2 ans, valable 1 mois

* **Licence FFC** : 20€
* **Adhésion :**
	+ **Club** : 10€
	+ **Entraînement** 15€.

La licence et l'adhésion sont déduits si le jeune prend sa licence pour la saison.

**Comment m’inscrire, me réinscrire ?**​

Dès maintenant pour les nouveaux licenciés, à partir de novembre pour les renouvellements de licence.

Si vous avez déjà été licencié, votre Espace licencié est disponible à l’adresse <https://licence.ffc.fr> et vous pouvez vous connecter avec les identifiants et mots de passe de l’an dernier.

Une fois connecté dans votre espace licencié, vous pouvez renouveler votre licence en cliquant sur le bouton **« Renouveler ma licence »** présent sur la page d’accueil de votre Espace licencié.

Choisir la catégorie **« VTT Cross Country »**, les autres disciplines sont ajoutées automatiquement en secondaire.

Vous devez ensuite suivre les différentes étapes menant à la prise de licence (vérification des coordonnées, photos, questionnaire/certificat médical, assurance).

Après validation de votre licence par le club et le Comité régional, votre carton de licence sera disponible dans votre Espace licencié.

En parallèle de cette démarche, les documents à remplir et à remettre à un membre du comité directeur sont :

* Formulaire d’inscription 2023-2023
* Autorisations « Hospitalisation » et « Droit à l’image »
* Le paiement des différentes parties.

**Remarque « Nouveau licencié »:**

* Pour toute nouvelle demande de licence, la procédure est la même en commençant par créer un compte sur le site de la FFC.
* La licence est valable à compter de sa validation jusqu’au 31/12/2023